**SA FAVRE – DOCUMENT 1**

|  |
| --- |
| **Informations relatives à la participation des salariés aux résultats** |
| La participation des salariés aux résultats est calculée selon la formule légale suivante :  P = 1/2 (B – 5 % C) S / VA  Pour l’exercice clos le 31 décembre N, les éléments nécessaires au calcul de la participation sont les suivants :   * Bénéfice (B) = 120 000 * Capitaux Propres (C) = 300 000 * Salaires Bruts (S) = 900 000 * Valeur Ajoutée (VA) = 1200 000   L’assemblée générale des actionnaires en date du 15 mai N+1 a approuvé cette participation.  Le taux des contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvements sociaux divers) s’élève à 12 %.  Un accord avec le personnel sur l’affectation de la Réserve Spéciale de Participation, après déduction des prélèvements sociaux, prévoit l’attribution d’actions de l’entreprise par rachat préalable.  Il est convenu d’acquérir 300 titres au cours de 110 € bien que leur valeur soit supérieure.  Les frais bancaires hors taxe représentent 2 % de la valeur des titres rachetés.  L’affectation retenue est réalisée le 15 juin N+1. Les titres sont rachetés au cours prévu. |